

**RÉSOLUTION**  
**2022-052**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-0026 - 109, PLACE DES  
GEAIS-BLEUS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Piedmont ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 24 mars 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 24 mars 2022, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Piedmont et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure numéro 2022-0026 a été déposée afin que soit autorisée sur le lot 2 313 011 l'implantation du bâtiment principal existant possédant une marge avant de 8,92 mètres alors que la réglementation prévoit une marge avant minimale de 12 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors d'une séance tenue le 5 mai 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**une consultation écrite de 15 jours s'est déroulée préalablement à la présente décision, cette procédure extraordinaire ayant été autorisée par la Commission municipale par la résolution CMQ-68729 - 2022-004, et qu'aucun commentaire n'a été formulé;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure 2022-0026 afin de rendre conforme la marge de recul avant du bâtiment principal sur le lot 2 313 011 conformément au certificat de localisation préparé par Robert Lessard, arpenteur géomètre, minute 10 644, le 7 mars 2022.

---

Sylvie Piérard  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président